Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901177-20251216-DCM20251206-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Date de réunion : 16/12/2025
Date de convocation : 09/12/2025

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 25
- conseillers votants : 28
- pouvoirs : 3

Votes : Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 1

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARÉ, Cécile LE ROUX, Henri LÉLIAS, Christelle HÉLIÈS, Gwendal LE COQ, Sabrina OULHEN, François-Guillaume LE GALL, Adeline CORNEC, Philippe MONOT, Denis MERCELLE, Jean-Michel LANNUZEL, Jean-Yves GOURIOU, Laurence CORRE, Pascal SIMIER, Sandrine LAVIGNE, Sandrine GAC, Liliane OGOR, Fabienne LANDURÉ, Charline NICOVIOTIS, Dominique MIGNON, Nadine KASSIS, Laurence GUIARD-RENAULT, Pascal HERVIO, Christelle MARTIN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Alain FLOUR, pouvoir à Jean-François TREGUER
Caroline PRIGENT-LÉON, pouvoir à Charline NICOVIOTIS
David NORMAND, pouvoir à Gwendal LE COQ

Absente : Camille GUIAVARCH

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

DCM N°2025-12-06
OBJET
SAPEURS-POMPIERS : ALLOCATION DE VÉTÉRANCE

L'arrêté interministérielle du 24 décembre 2009 a fixé les modalités de calcul de l'allocation de vétérance susceptible d'être allouée aux anciens sapeurs-pompiers non professionnels.

Cette allocation est actualisée chaque année sur la base des pensions de retraite dont le montant, conformément à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024.

Pour l'année 2024, le montant de la part forfaitaire s'établit à la somme de 404.90 € (9 sapeurs-pompiers pour 2024).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Sandrine LAVIGNE), décide de retenir pour l'année 2024, le montant de 404.90 € pour l'allocation vétérance.

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)

Acte rendu exécutoire, compte tenu :
du dépôt en sous-préfecture effectué le : 23/12/2025
et de la publication effectuée le : 23/12/2025